

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNE DE CAMPENEAC**

**Séance du 27 Juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures dix, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 20 juin 2024

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre – LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - ALIX Mathilde - MAHIEUX Jérémy - MORIN DIEGO Isabelle - GRANDVALLET Chantal - DELERUE David - PONGERARD Pascale - DELOURME Jean-Pierre - PICARD Laurence - DENIS Stéphane.

Absents excusés : DRAGON Sandra ayant donné pouvoir à RENAUDIE Hania - JUGEL Steven ayant donné pouvoir à WHITE Cécile – MOUNIER Benoit ayant donné pouvoir à MAHIEUX Jérémy.

Secrétaire de séance : Isabelle MORIN-DIEGO.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

---

**Délibération n°2024/047**

**Objet : Approbation du Projet Educatif De Territoire (PEDT).**

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) est un document cadre co-signé par les services de l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, Ploërmel Communauté et les Communes disposant d'un accueil périscolaire déclaré.

Le Projet Educatif de Territoire permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Il définit des objectifs et des principes communs qui guident l'action de chacun. Il permet également de bénéficier d'un taux d'encadrement assoupli au sein des accueils périscolaires.

Suite à l'évaluation du dispositif, de nouveaux objectifs éducatifs ont été définis :

- Contribuer à l'épanouissement de chaque enfant au sein d'un collectif,
- Encourager le vivre ensemble par la construction de valeurs communes sur le territoire,
- Favoriser l'égalité des chances en offrant à chaque enfant l'opportunité d'accéder à une diversité de pratiques.

Les grands principes du Projet Educatif de Territoire 2024-2027 sont les suivants :

- Renforcer la cohérence du cadre éducatif en fédérant et coordonnant les acteurs du territoire.
- Identifier le service Education Enfance Jeunesse comme porteur du Projet Educatif de Territoire et interlocuteur privilégié des acteurs éducatifs,
- Créer les conditions d'une interconnaissance entre les professionnels,

- Proposer des rencontres permettant d'échanger sur les enfants à besoin éducatifs particuliers,
- Informer les familles sur les projets proposés aux enfants et les objectifs éducatifs poursuivis.
- Permettre aux familles de prendre part à certaines actions pour mieux en maîtriser les enjeux.
  - S'adresser à l'ensemble des enfants du territoire.
- Informer sur les possibilités d'inclusion des enfants en situation de handicap dans l'ensemble des projets,
- Poursuivre le travail engagé en termes d'accessibilité (mobilité / proximité de service, tarification des services...).
- Faire des enjeux environnementaux une préoccupation partagée.
- Optimiser la gestion des transports pour diminuer l'impact carbone.
- Améliorer la qualité environnementale du matériel acheté.
- Renforcer la réutilisation de matériaux et matériels,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Présents : 16

Pour : 19

Majorité absolue : 10

Votants : 19

Contre : 0

Suffrages exprimés : 19

Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le MAIRE à signer le Projet Educatif de Territoire Communautaire,
- **Désigne** Mme Nolwenn LE MOIGNE comme élu référent siégeant au Comité de Pilotage du PEDT,
- **Autorise** Madame Gabrielle CANTARINI, Directrice de l'accueil périscolaire à participer aux réunions de concertation sur le PEDT.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,  
Maire.

Madame Isabelle MORIN-DIEGO,  
Secrétaire de séance.

